

N° 2025-069

## AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT 2024 - BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mil vingt-cinq le 09 avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

### Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAVRE Maryse, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle  
MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

### Absents excusés :

Mmes FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme Patricia BERARD), GIROD-GEDDA Isabelle (donne pouvoir à M. Richard BROCHE)  
MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI), FAVRE Didier (donne pouvoir à Mme Maryse FAVRE), TRAISSARD Robert (donne pouvoir à M. Jacques DUC), VILLIBORD Guillaume

### Absents :

Mmes ASTIER Fabienne, MARTINOD Marie  
M. MARCHAND-MAILLET Thierry

En exercice : 27	Présents : 18	Absents : 9	dont pouvoir : 5
------------------	---------------	-------------	------------------

Il est rappelé que le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice. Il est constitué par le résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté de la section de fonctionnement du budget du même exercice.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Pour le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, il est affecté en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaires en réserves.

L'affectation définitive du résultat est conforme à la délibération 2025-048 (reprise anticipée du résultat 2024) prise lors du conseil communautaire en date du 26 mars 2025.

Le Conseil Communautaire, après avoir adopté le compte administratif 2024 du budget principal, dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

AFFECTATION DEFINITIVE RESULTAT 2024 / BUDGET PRINCIPAL				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	HOM	OM	GEMAPI	TOTAL
Recettes	6 597 982,31	4 613 431,17	466 442,00	11 677 855,48
Dépenses	6 265 817,14	3 805 892,91	478 796,52	10 550 506,57
Résultat N	332 165,17	807 538,26	-12 354,52	1 127 348,91
Résultat N-1	334 089,89	48 104,07		382 193,96
Transfert GEMAPI	-12 354,52	0,00		-12 354,52
<b>Résultat à affecter</b>	<b>653 900,54</b>	<b>855 642,33</b>	<b>0,00</b>	<b>1 509 542,87</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	HOM	OM	GEMAPI	TOTAL
Recettes	607 259,81	704 198,25	10 900,93	1 322 358,99
Dépenses	857 766,82	768 705,57	2 749,10	1 629 221,49
Résultat N	-250 507,01	-64 507,32	8 151,83	-306 862,50
Résultat N-1 reporté		518 698,90		518 698,90
<b>Résultat total</b>	<b>-250 507,01</b>	<b>454 191,58</b>	<b>8 151,83</b>	<b>211 836,40</b>
RAR recettes	692 646,00	23 000,00		715 646,00
RAR dépenses	45 573,57	3 951,60		49 525,17
<b>Solde RAR</b>	<b>647 072,43</b>	<b>19 048,40</b>	<b>0,00</b>	<b>666 120,83</b>
Excédent financement	396 565,42	473 239,98	8 151,83	877 957,23
Besoin financement	0,00	0,00	0,00	0,00

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE d'affecter au budget 2025 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 (soit 1 509 542.87 €) de la façon suivante :

- Affectation au compte 1068 « autres réserves » : 1 097 997.41 € (section OM)
- Affectation au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 411 545.46 € sur la section HOM

FAIT ET DELIBERE LE 09 AVRIL 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,  
Michel GOSTOLI



Le Président,  
Lucien SPICARELLI  
LES VERSANTS D'AIME  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTEISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX